

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

ABBI



ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS	2
2. LISTE DES INGRÉDIENTS INTERDITS DANS LES PRODUITS ABBI	3
3. LISTE DES INGRÉDIENTS SOUMIS À RESTRICTION DANS LES PRODUITS ABBI	5
4. QU'ENTENDONS-NOUS PAR MINIMUM DE 95% DE NATURALITÉ ?	6
5. LES CONSERVATEURS AUTORISÉS CHEZ ABBI	7
6. QUID DES TESTS SUR ANIMAUX ?	8
7. QUID DE L'UTILISATION DE PARFUM AVEC ALLERGÈNES ?.....	8
8. EXEMPLES D'APPLICATIONS MOBILES DE NOTATION DE PRODUIT OÙ VOUS POURREZ TROUVER LES PRODUITS ABBI	9

1. OBJECTIFS

Le présent document a pour objectif d'informer sur **les interdictions et restrictions d'ingrédients** que la Recherche & Développement de la société ABBI SAS intègre dans le cadre du cahier des charges de développement de ses produits.

Il vient compléter :

- La réglementation cosmétique Européenne selon le règlement N°1223/2009 du parlement Européen et du conseil du 30 novembre 2009, et ses annexes, consolidé au 1 mars 2022,
- La réglementation propre à chaque pays car nous voulons que nos produits soient en conformité réglementaire « WorldWide* ».

**Pour se faire, notre laboratoire de R&D s'appuie sur les différents systèmes réglementaires internationaux tels que pour exemples :*

- *COSING – Cosmetic Ingredient database – Ingredients and Fragrance inventory,*
- *SIN LIST – Substitute It Now ! List*
- *REACH – Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals,*
- *SCCS – Scientific Committee on Consumer Safety,*
- *CTFA – Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association,*
- *PCPC – Personal Care Products Council,*
- *FDA – Food and Drug Administration,*
- *Proposition 65 – Safe Drinking Water and Toxix Enforcement Act of 1986,*
- *CFDA – China Food and Drug Administration.*

A noter que notre formulation se veut ouverte, c'est-à-dire flexible et alerte, aussi bien sur les innovations actives que sur les spéculations médiatiques liées aux pouvoirs nocifs des ingrédients. Aussi, cette Black List n'est pas figée et est en constante mouvance, s'adaptant pour garantir et satisfaire la sécurité de nos consommateurs.

Le présent document a également pour but de mettre en avant la naturalité des produits puisque notre charte interne veut **+ de 95% de NATURALITÉ au minimum.**

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

2. LISTE DES INGRÉDIENTS INTERDITS DANS LES PRODUITS ABBI

RAISONS	IDENTIFICATION DES MPS	CLASSE DE MP et/ou D'INGRÉDIENTS
Santé : Composants classés ou suspectés « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »	<ul style="list-style-type: none"> ● ButylHydroxyToluène (BHT), ● Butylated HydroxyAnisole, ou ButylHydroxyAnisole (BHA) ● Le Resorcinol (CI 76505): 1,3 – Benzenediol, resorcin, 1,3- Dihydroxybenzene 	Antioxydant
	<ul style="list-style-type: none"> ● M-Hydroquinone, ● M-Phenylene Diol, ● 3-Hydroxyphenol, ● 4 M-Dihydroxybenzene 	Agent dépigmentant
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les Éthers de Glycol dont le PHENOXYETHANOL, ● Les PARABENS : Butylparaben, Propylparaben, Sodium Butylparaben, Sodium Propylparaben, Potassium Butylparaben, Potassium Propylparaben (dont Parahydroxybenzoate ou p-hydroxybenzoate de propyle, Sodium propylparaben sodique) 	Conservateur
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les Phtalates : DIETHYL PHTHALATE (DEP) 	Phtalate
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les Alkylphénols (AP) : NONYLPHÉNOL et tout nom dérivé de NONOXYNOL 	Additif
	<ul style="list-style-type: none"> ● Dihydroxybenzophenone (BENZOPHENONE-1), ● Oxybenzone (BENZOPHENONE-3), ● 4-Methylbenzylidene Camphor, ● ETHYLHEXYL METHOXYCINNAMATE, 	Filtre UV chimiques
	<ul style="list-style-type: none"> ● LILIAL (Butylphenyl Methylpropional) 	Allergène présent dans les parfums
Santé : Allergie de contact	<ul style="list-style-type: none"> ● Methylisothiazolinone (MIT), ● MethylChloroIsoThiazolinone (MCIT), ● TRICLOSAN (5-chloro-2-(2,4-dichlorophénoxy)phenol) 	Conservateur
	<ul style="list-style-type: none"> ● Alpha-Isomethyl ionone, ● Amyl cinnamal, ● Amyl Cinnamyl alcohol, ● benzyl benzoate, ● benzyl cinnamate, ● benzyl salicylate, ● butylphenyl methylpropional, ● cinnamal, ● cinnamal alcohol, 	Allergène présent dans les parfums

ABBI	BLACK LIST Diffusion MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

	<ul style="list-style-type: none"> ● citral, ● citronellol, ● coumarin, ● eugenol, ● evernia furfuracea extract, ● evernia prunastri extract, ● farnesol, ● geraniol, ● hexyl cinnamal, ● hydroxycitronellal, ● hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde, ● isoeugenol, ● limonene, ● linalool, ● methyl 2-octynoate, <p><i>RQ: SAUF si qualité de l'attente escomptée non atteinte, à justifier</i></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ● P-Phenylenediamine et composés analogues (dont le nom comprend P-Phenylenediamine), 	Colorant capillaire
<p>Santé : Aucune plus-value pour la peau</p> <p>Environnement : Mauvaise biodégradabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● METHICONE, DIMETHICONE, CYCLOPENTASILOXANE, CYCLOTETRAILOXANE, CYCLOMETHICONE et tout dérivé de Siloxane 	Silicone
<p>Environnement : Pétrochimie</p> <p>Santé : Risque de cancer par accumulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les HUILES MINÉRALES et HYDROCARBURES DE SYNTHÈSE 	Huile minérale
<p>Santé : Cancérogène possible pour l'homme quand inhalé ou ingéré à répétition à la taille nanométrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● TITANIUM DIOXIDE (CI 77891) [nano] 	Pigment blanc
<p>Santé : Peut-être irritant pour la peau et les yeux</p> <p>Environnement : Procédé de fabrication polluant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● SODIUM LAURETH SULFATE (SLS), AMMONIUM LAURYL SULFATE et LAURETH SULFATE <p><i>RQ: Si impossible de faire sans, il est incorporé au minimum de sa concentration requise – action à justifier</i></p>	Tensio-actif sulfaté anionique – agent de nettoyage

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

3. LISTE DES INGRÉDIENTS SOUMIS À RESTRICTION DANS LES PRODUITS ABBI

RAISONS	IDENTIFICATION	CLASSE DE MP et/ou D'INGRÉDIENTS
Santé : Composants classés ou suspectés « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »	<ul style="list-style-type: none"> ● Salicylic Acid, <i>RQ : Autorisé à hauteur de 0,5% maximum dans les formulations actuelles puis interdiction stricte dans toutes les nouvelles formulations à partir d'avril 2022</i>	Conservateurs
Santé : Allergie de contact en application contour des yeux	<ul style="list-style-type: none"> ● 1,2-hexanediol, <i>RQ : Autorisé à hauteur de 0,3% maximum dans les formulations actuelles puis interdiction stricte dans toutes les nouvelles formulations à partir d'avril 2022</i>	
Santé : Allergie de contact	<ul style="list-style-type: none"> ● Alpha-Isomethyl ionone, ● Amyl cinnamal, ● Amyl Cinnamyl alcohol, ● benzyl benzoate, ● benzyl cinnamate, ● benzyl salicylate, ● butylphenyl methylpropional, ● cinnamal, ● cinnamal alcohol, ● citral, ● citronellol, ● coumarin, ● eugenol, ● evernia furfuracea extract, ● evernia prunastri extract, ● farnesol, ● geraniol, ● hexyl cinnamal, ● hydroxycitronellal, ● hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde, ● isoeugenol, ● limonene, ● linalool, ● methyl 2-octynoate, <i>RQ : SAUF si qualité de l'attente escomptée non atteinte, à justifier</i>	Allergènes présents dans les parfums
Environnement : Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> ● Huile de PALME et ses dérivés : <ul style="list-style-type: none"> ○ «Capryl» exemples : Caprylyl capric triglycérides, Coco-caprylate/caprato 	Huile émolliente

ABBI	BLACK LIST Diffusion MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

	<ul style="list-style-type: none"> ○ «Lauryl» exemples : Lauryl glucoside, Sodium Lauryl Sulfate ○ «Stear » exemples : Glyceryl Distearate ○ «Cetearyl» exemples : Cetearyl alcohol, Cetearyl olivate ○ «Palm» exemples : Sodium palmate, Palmitate d'isopropyl ○ «Myrist» exemples : Myristate d'isopropyl ○ «Dodec» exemples : Dodecanol <p><i>RQ : Si impossible de faire autrement, n'utiliser que des grades certifiés RSPO Mass Balance (Roundtable on Sustainable Palm Oil.)</i></p>	
<p>Santé : Peut-être irritant pour la peau</p> <p>Environnement : Procédé de fabrication polluant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● SODIUM LAURETH SULFATE (SLS) et AMMONIUM LAURYL SULFATE <p><i>RQ: Si impossible de faire sans, il est incorporé au minimum de sa concentration requise – action à justifier</i></p>	Tensio-actif sulfaté anionique – agent de nettoyage
<p>Santé : Risque de cancer et allergie de contact</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● PolyEthylene Glycol (PEG), PolyPropylène Glycol (PPG), Pentylène Glycol, Butylène Glycol et ses copolymères dérivés PPG/PEG 	Agent émulsionnant, booster de conservateur et humectant
<p>Environnement : Persistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Billes plastiques et tous composés considérés comme micro-billes plastiques 	Agent exfoliant, polymère de synthèse
<p>Santé : Allergie de contact et toxicité systémique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Métaux lourds nickel (Ni), Arsenic (As), Cadmium (Cd), Mercure (Hg), Plomb (Pb) <p><i>RQ : Dosage systématique selon la méthode ICP-MS, seuil de tolérance définie – à justifier</i></p>	Présents dans les matières premières d'origine minérale

4. QU'ENTENDONS-NOUS PAR MINIMUM DE 95% DE NATURALITÉ ?

Dans les produits cosmétique, il est possible de revendiquer son produit selon plusieurs axes :

- **Produit cosmétique biologique ou « bio »**, dont l'origine est principalement naturelle, pouvant se revendiquer « bio » seulement s'il est strictement conforme à la législation en vigueur du pays et aux labels et organismes certificateurs reconnus (en France Cosmebio, Cosmos, Ecocert),
- **Produit cosmétique naturel**, pouvant être estampiller « naturel » s'il répond à un cahier des charges publié et/ou s'il est conforme aux règles en usage du pays ou des organismes de vérification et de contrôle. Il reste néanmoins possible de développer un produit naturel ou d'origine naturelle sans le faire certifier (en France et à l'international Cosmos, ISO 16128).

Ainsi, la naturalité peut s'exprimer de deux manières :

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

- Avec l'utilisation et la communication de Labels certifiés, comme c'est le cas d'un produit cosmétique biologique,
- Avec l'application de la Norme ISO 16128, comme c'est le cas d'un produit cosmétique naturel ou d'origine naturelle qui décide de ne pas se faire certifier,

Pour formuler ses produits, chez ABBI nous avons fait le choix de ne pas nous appuyer sur un organisme certificateur mais plutôt sur la Norme ISO 16128.

Ainsi, cette norme est un texte visant à harmoniser et encadrer les pratiques des acteurs du marché cosmétique, nos pratiques. Elle est un standard international servant de base commune.

Avec cette norme, nous les entreprises de cosmétique nous nous accordons d'une part sur la définition du contenu Naturel, d'Origine Naturelle, Biologique et d'Origine Biologique des produits en se basant sur la caractérisation des ingrédients et d'autre part, sur la définition des méthodes de calcul bien précises à employer pour déterminer le pourcentage de naturalité des ingrédients et des produits cosmétiques naturels et/ou bio.

Pour définir la part de naturel d'un produit ou d'un ingrédient, la norme ISO 16128 a donc établi une liste de quatre catégories d'ingrédients :

- Les ingrédients naturels,
- Les ingrédients d'origine naturelle,
- Les ingrédients biologiques,
- Les ingrédients d'origine biologique,

Chaque ingrédient possède un indice de naturalité défini entre 0 et 1. Il est fourni par le fabricant de la matière première, et c'est comme ça, en fonction du pourcentage utilisé en formulation que nous déterminons le pourcentage de naturalité de l'ingrédient, puis par cumul, celui de la formule finale et donc du produit fini.

En France, les recommandations de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) précisent « qu'un produit cosmétique ne peut être qualifié de « naturel » que si le produit fini contient un minimum de 95% d'ingrédients définis comme « naturels », au sens de la norme ISO 16128 ou de tout autre référentiel au moins aussi exigeant ». Il en va de même avec les produits cosmétiques d'origine naturelle qui doivent contenir un minimum de 95% d'ingrédients d'origine naturelle.

C'est partant de ce constat que chez ABBI nous avons fait le choix de vous proposer des soins ciblés, avec un minimum de 95% de naturalité.

5. LES CONSERVATEURS AUTORISÉS CHEZ ABBI

Qu'est-ce qu'un conservateur ? A quoi sert-il ?

Derrière le mot conservateur nous pouvons associer deux faits :

- Celui de protéger la formule des attaques microbiennes et bactériologiques avec l'apparition de bactéries et de moisissures,
- Celui de protéger les matières premières huileuses et lipidiques de la formule qui tendent à s'oxyder et rancir dans le temps.

Ainsi, pour pouvoir conserver son produit cosmétique dans les meilleures conditions de stockage et d'utilisation, les conservateurs sont nécessaires et ABBI ne déroge pas à la règle de sécurité sanitaire.

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

L'absence de conservateur dans certains produits est dû le plus souvent à un artifice marketing lorsque les ingrédients utilisés possèdent naturellement ces propriétés antioxydantes, comme la Vitamine E, ou que la formule ne nécessite pas d'être protégée, car formulation anhydre sans eau où le développement bactérien n'opère pas.

Chez ABBI, nous utilisons des conservateurs exempts de toute substance polémique comme évoqué plus haut. Nous fonctionnons avec un cocktail de conservateurs adaptés à chacune de nos galéniques / formules et leur nécessité à la conservation.

Vous pouvez retrouver ici nos molécules conservatrices phares :

MOLÉCULES	ACTION CIBLÉE
Benzyl Alcohol	Large spectre d'action sur les levures, moisissures et bactéries Efficace à pH 3 - 8
Salicylic Acid	
Sorbic Acid	
Sodium Benzoate	Inhibe la germination et la croissance des spores. Actif sur les bactéries et les moisissures.
Potassium Sorbate	Efficace à pH 5 --5,5
Chlorphenesin	Large spectre d'action sur les levures, moisissures et bactéries Efficace à pH 3 - 8

Toutes nos formules sont testées par la réalisation de tests microbiologiques (Challenge Test), nos formules sont sûres et validées selon le critère A de la Pharmacopée Européenne selon l'ISO 11930:2019.

6. QUID DES TESTS SUR ANIMAUX ?

Il est important de noter que la réalisation de tests sur animaux sur le territoire de l'Union européenne est interdite :

- Pour les produits cosmétiques depuis septembre 2004 et,
- Pour les ingrédients cosmétiques depuis mars 2009.

En Europe, l'industrie cosmétique est la seule pour laquelle il existe une interdiction des tests sur animaux. ABBI ne réalise donc pas de test sur animaux, ni pour tester les produits finis ni pour tester l'objectivation des matières premières. Des tests alternatifs dit In Vitro ont été mis en place et nous utilisons ce type de test, sans modération.

7. QUID DE L'UTILISATION DE PARFUM AVEC ALLERGÈNES ?

Certains produits ABBI sont formulés sans allergènes et d'autres avec allergènes ! Mais pourquoi ?

Les allergies, c'est comme tout le reste, c'est dépendant de chacun. Si nous ne souhaitons pas d'allergènes dérivants de produits parfumants dans nos cosmétiques, il convient d'utiliser un parfum synthétique car les parfums naturels, eux, en contiennent ! Oui mais si on ne veut pas de parfum synthétique dans notre produit ? D'accord, mais alors place aux allergènes dans ce cas, car la nature ne sait pas faire sans allergènes !

ABBI	BLACK LIST <i>Diffusion</i> MATIÈRES PREMIÈRES COSMÉTIQUE
Départements R&D / Toxicologie	N° de version : V2 Date de création : 30/03/2022 Diffusion à partir du : 15/04/2022

Réside ici toute la subtilité du choix du parfum, car en plus de son origine il convient également de prendre en compte sa note olfactive et sa tenue dans le temps !

8. EXEMPLES D'APPLICATIONS MOBILES DE NOTATION DE PRODUIT OÙ VOUS POURREZ TROUVER LES PRODUITS ABBI

Chez ABBI, nous nous efforçons de prendre en compte vos besoins et vos attentes en termes de transparence et de connaissance des ingrédients.

C'est pourquoi à termes, vous pourrez retrouver nos produits ABBI « Prêts à l'emploi » sur différentes applications de notation de produits, telles que par exemple :

- YUKA (dès mai 2022),
- INCI BEAUTY (courant 2022),
- COSMETHICS (courant 2022),
- QUELPRODUIT (courant 2022),
- CLEAN BEAUTY (courant 2022),...

